



# FICHE REPÈRES DU RSU 2021



## Comité Social Territorial du CDG 44

Cette Fiche reprend les principaux indicateurs du RSU 2021. Elle permet à une collectivité de se comparer à un groupe de collectivités présentant les mêmes caractéristiques (ex : type de collectivités, nombre d'agents, strate démographique...). Elle a été réalisée via l'application [www.donnees-sociales.fr](http://www.donnees-sociales.fr).

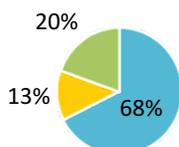
### TAUX DE RETOUR

**68%**

> 114 collectivités, ayant au moins un agent, ont transmis leur RSU sur 0 recensées  
 > 3 260 agents recensés dans ces collectivités dont 2 203 fonctionnaires, 417 contractuels permanents et 640 contractuels non permanents

### Effectifs

#### 68% des agents sont fonctionnaires



- Fonctionnaires
- Contractuels permanents
- Contractuels non permanents



	Minimum	Maximum	Effectif moyen	Nb de coll concernées
Fonctionnaires	1	88	19	114
Contractuels permanents	1	22	5	92
Contractuels non permanents	1	110	9	89

#### Précisions emplois non permanents

- ⇒ 5,9 % des contractuels non permanents recrutés dans le cadre d'un emploi aidé
- ⇒ 59,4 % des contractuels non permanents recrutés comme saisonniers ou occasionnels

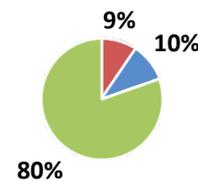
#### 9,11 % des contractuels permanents en CDI

### Caractéristiques des agents permanents

#### 48% d'agents relevant de la filière technique

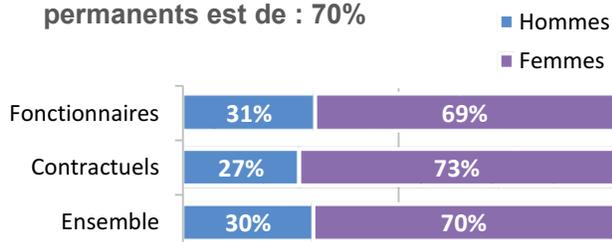
Filière	Titulaire	Contractuel	Tous	Nb moyen par coll concernée
Administrative	26,6%	16,1%	24,9%	5,9
Technique	48,9%	41,7%	47,7%	11,5
Culturelle	1,7%	1,2%	1,6%	1,7
Sportive	0,1%	0,0%	0,1%	0,5
Sociale	7,4%	7,9%	7,4%	2,8
Médico-sociale	1,8%	3,4%	2,1%	4,9
Police municipale	0,4%	0,5%	0,4%	1,4
Animation	13,2%	29,3%	15,7%	6,0
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>25</b>

#### 80% d'agents relevant de la catégorie C



Catégorie	Effectif moyen
Catégorie A	2,1
Catégorie B	2,4
Catégorie C	18,5

#### Le taux de féminisation des emplois permanents est de : 70%

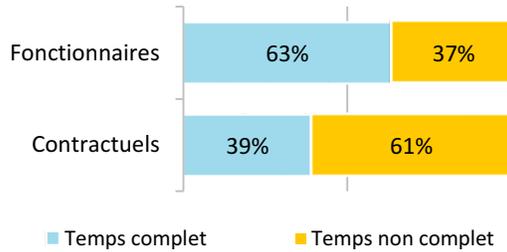


#### Le cadre d'emplois des adjoints techniques rassemble 38% des agents

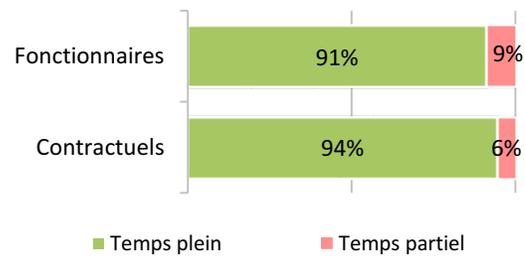
Cadres d'emplois	% d'agents
<b>Adjoints techniques</b>	<b>38%</b>
Adjoints administratifs	15%
Adjoints territoriaux d'animation	14%
Rédacteurs	5%
ASEM	5%

## Temps de travail des agents permanents

- 63% des fonctionnaires à temps complet contre 39% des contractuels



- 9% des fonctionnaires à temps partiel contre 6% des contractuels



- Les filières les plus concernées par le temps non complet

Filière	Fonctionnaire	Filière	Contractuel
Sociale	73%	Police municipale	100%
Animation	65%	Animation	87%
Culturelle	51%	Sociale	79%

- Part des agents permanents à temps partiel selon le genre

2,5% des hommes à temps partiel  
13,5% des femmes à temps partiel

Remarque : les agents intercommunaux sont comptés plusieurs fois comme des agents à temps non complet.

## Pyramide des âges

- En moyenne, les agents ont 46 ans

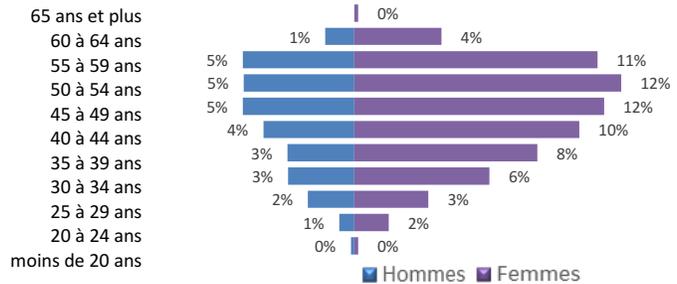
Âge moyen* des agents permanents	
Fonctionnaires	46,79
Contractuels permanents	40,16
<b>Ensemble des permanents</b>	<b>45,73</b>

Âge moyen* des agents non permanent	
Contractuels non permanents	38,13



### Pyramide des âges des agents sur emploi permanent



\* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

## Équivalent temps plein rémunéré

- En moyenne, 24,1 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) par collectivité



> 16,7 fonctionnaires  
> 3,1 contractuels permanents  
> 4,3 contractuels non permanents

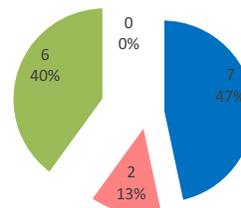
### ETPR permanents moyens par catégorie

Catégorie A	2,9 ETPR
Catégorie B	2,9 ETPR
Catégorie C	14,8 ETPR

## Positions particulières

0,7% des agents permanents sont en position statutaire particulière

- Part d'agents détachés dans une autre structure
- Part d'agents détachés dans la collectivité
- Part d'agents mise à disposition dans une autre structure
- Part d'agents mis à disposition dans la collectivité



## Mouvements

- En 2021, le taux de rotation moyen des effectifs permanents est de 21,5%

Fonctionnaires	Contractuels permanents
9,8%	83,5%

### Emplois moyens permanents rémunérés

Effectif physique théorique au 31/12/2020	Effectif physique au 31/12/2021
23,8 agents	23 agents

<sup>1</sup> cf. page 7

Variation des effectifs* entre le 1er janvier et le 31 décembre 2021		
Fonctionnaires	↗	0,2%
Contractuels	↘	-18,4%
<b>Ensemble</b>	↘	<b>-3,3%</b>

- Principales causes de départs permanents

Fin de contrat (hors agents contractuels mis en stage dans l'année)	50%
Mutation (changement de collectivité)	10%
Départ à la retraite	9%
Agent contractuel nommé stagiaire au sein de la collectivité au cours de l'année	8%
Démission	7%

- Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

Remplaçants	44%
Article 3 hors remplaçants, retours ou réintégrations	15%
Voie de mutation	14%
Recrutement direct - Agent déjà présent en tant que contractuel	10%
Recrutement direct - Agent déjà présent en tant que contractuel non permanent	8%

\* Variation des effectifs :

(effectif physique rémunéré au 31/12/2021 - effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2020) / (Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2020)

## Évolution professionnelle

- Concours et examens professionnels

En moyenne, 2% des agents permanents présents au 31/12 ont été titularisés dans l'année

- 9 Ruptures conventionnelles actées en 2021

7,0% des collectivités ont initié au moins une procédure de rupture conventionnelle  
100% sont à l'initiative de l'agent

- Avancements et promotions

Nombre moyen d'agents concernés sur 10

Non concernés	 7 agents sur 10
Avancements d'échelon	 2 agents sur 10
Avancements de grade	 Moins de 1 agent sur 10
Promotions	 Moins de 1 agent sur 10

1,87% des agents concernés

## Sanctions disciplinaires

- 4% des collectivités sont concernées par au moins une sanction disciplinaire en 2021.

### Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2021

	Hommes	Femmes
Sanctions 1 <sup>er</sup> groupe	2	3
Sanctions 2 <sup>ème</sup> groupe	0	0
Sanctions 3 <sup>ème</sup> groupe	0	0
Sanctions 4 <sup>ème</sup> groupe	0	0

Aucune sanction prononcée à l'encontre de fonctionnaires stagiaires

Aucune sanction prononcée à l'encontre d'agents contractuels

- Principaux motifs des sanctions prononcées (fonctionnaires et contractuels en 2021)

Qualité de service (manquement aux sujétions du service, négligence, désobéissance hiérarchique, absence irrégulière, abandon de poste)	40%
Incorrections, violences, insultes, harcèlement moral	40%
Autres	20%